

FONDS DE DOTATION

L'Art Partagé

Le Contexte

Dans une volonté de contribuer dans un enjeu de société à sensibiliser un large public à la découverte de l'Art, plusieurs dispositifs ont été lancés.



« PARTAGE DES ARTS », un événement porté par un collectif bénévole et visant à faire découvrir la richesse de la scène culturelle créative en Provence.

« De l'Art au Jardin », un espace permettant de faire découvrir des artistes de talents et leurs œuvres, installée dans un parc centenaire à l'Isle sur la Sorgue (Vaucluse) ; et un lieu d'exposition affilié :



Le Jardin des Artistes

Chemin de déambulation poétique

Domaine de Val Mont- 2415 Route de Cavaillon- 84800
Fontaine de Vaucluse

Il est apparu comme une évidence d'y associer Entreprises et Particuliers, afin de donner un élan à cette initiative, avec des moyens permettant d'acquérir des œuvres plurielles au sein d'un fonds.

A terme, le fonds de dotation a vocation à se développer sur tout le territoire.

Pourquoi un fonds de dotation

Le fonds de dotation est un outil de philanthropie idéal et adapté, permettant d'œuvrer pour cette cause magnifique que constitue la découverte d'artistes et de leurs œuvres, et permettant aux entreprises et particuliers d'installer des sculptures au cœur de leur environnement.

Pourquoi devenir Fondateur ?

Il s'agit avant tout d'un acte citoyen de générosité et de mécénat.

Mais cet acte offre de nombreux avantages spécifiques outre l'aspect purement fiscal, parmi lesquels :

- Faire rentrer l'Art dans votre entreprise ou votre maison
- Bénéficier de l'accompagnement de la fondation, à savoir l'installation temporaire d'une œuvre, l'intervention d'un artiste au cœur de votre entreprise pour expliquer la démarche aux collaborateurs
- Intégrer un réseau de fondateurs partageant les mêmes valeurs de découverte et de développement de l'art
- Pouvoir contribuer et participer à des événements annuels conviviaux et porteurs de sens.
Le premier événement de ce type, PARTAGE DES ARTS a eu lieu du 8 au 10 Septembre dernier, et a rassemblé plus de 800 personnes.
- Bénéficier de tarifs négociés pour l'acquisition d'œuvres, en faisant partie du Club :
« L'Art partagé, AMBASSADEURS »

Montant de la dotation

10 000 euros par fondateur, correspondant in fine à une dépense de 4 000 euros pour l'entreprise ou le Particulier.

Un nombre initial de 20 Fondateurs a été retenu afin de correspondre aux premiers besoins d'accompagnement, et pour garder une plus grande efficacité et convivialité.

Comment devenir Fondateur ?

Afin de devenir officiellement Fondateur, et bénéficier de tous les avantages, il suffit de remplir le document ci-joint et de le renvoyer avant le 31 décembre 2023, accompagné du virement de 10 000 euros sur le RIB indiqué.

Contacts

Jacques CHALVIN

jchalvin@delartaujardin.com
06 13 31 16 46

Bruno POYET

bpoyet@me.com
06 03 00 55 63